



## Compte-rendu Observatoire citoyen de la Toxicomanie

Réunion du 4 mars 2021

### Ordre du jour

- Ouverture de la réunion par François DAGNAUD, Maire du 19<sup>ème</sup> (page 2)
- Introduction de la réunion par J-P COUTERON, animateur-expert de l'Observatoire
- Traitement policier et pénal de la question du trafic et de la consommation de crack dans le 19<sup>e</sup> par Margaux GUILLMOT, Substitut du Procureur et Florence ADAM, Commissaire Centrale (page 4)
- Interventions de 1<sup>er</sup> niveau « hors les murs » dans l'espace public, par Anne-Sophie TISSIER et Pierre-Charles HARDOUIN (page 11)
- Interventions de 2<sup>e</sup> niveau dans les lieux d'accueil, de repos, d'hébergement, de consommation par Carmen BACH, MMPCR (page 14)
- Conclusions de François DAGNAUD et J-P COUTERON (page 16)

*La réunion débute à 18h30.*

**· Ouverture de la réunion par François DAGNAUD, Maire du 19<sup>e</sup>**

**M. DAGNAUD** souhaite la bienvenue aux participants de cet Observatoire, qui se retrouve pour une deuxième session de travail, après la réunion de mise en place le 1<sup>er</sup> février dernier. Les participants sont remerciés, puis les intervenants prévus sont nommés et salués. Jean-Pierre COUTERON est à nouveau remercié d'animer l'Observatoire, il prendra la parole après cette introduction. Il est rappelé que l'Observatoire n'est pas une formule magique, mais le seul espace ouvert aux habitants, créé pour qu'ils puissent s'exprimer, peser et agir, en dialogue avec les pouvoirs publics, les acteurs médico-sociaux et des acteurs de la prévention.

Autre rappel dialectique : opposer les actions entreprises pour les usagers de drogues, sans comprendre qu'elles sont au service des habitants, est un contresens total. Si rien n'était fait en direction des usagers, la situation serait sans doute bien plus critique. Il est important de le préciser.

Dernière remarque, cet Observatoire tire sa force, sa représentativité, de la diversité des trois collèges. Pour que cette diversité soit un atout, il faut que tout le monde partage le même niveau d'information. Les éléments doivent circuler entre le collège des habitants engagés dans des collectifs et associations, le collège des élus, déjà impliqués et informés, et le collège des habitants tirés au sort sur les listes électorales des quartiers exposés à la consommation et au trafic du crack. Pour avancer ensemble, il est crucial de corriger l'inégalité d'accès à l'information. C'est pourquoi cette session de travail est un examen, par ceux qui y concourent, des trois grandes dimensions de la situation du crack :

- les réponses policières et pénales ;
- le « premier niveau », c'est-à-dire les interventions dans l'espace public, des maraudes jusqu'aux missions de propreté ;
- le « second niveau », les interventions dans des lieux d'accueil, les dispositifs d'hébergement, les structures médico-sociales (CAARUD).

Ces trois temps rythmeront la session de travail, avec l'objectif que chacun puisse s'approprier le sujet, l'aborder à armes égales et contribuer.

Au cours de ces trois étapes, les participants de l'Observatoire pourront, au fil de la session, réagir sur le chat à leur disposition. Entre chaque étape, les interrogations seront remontées, afin de les partager et tenter d'y répondre.

La parole est laissée à M. COUTERON, pour poser les enjeux, les problématiques et introduire la session de travail.

**· Introduction de la réunion par J-P COUTERON, animateur-expert de l'Observatoire**

**M. COUTERON** annonce le déroulé de la réunion, sa responsabilité dans la façon de procéder, et rappelle ne pas être un élu, ni rémunéré, mais présent à titre bénévole.

Le rôle d'animateur lui a été proposé. Il est important que cet Observatoire puisse jouer son rôle, que le point de vue des riverains, des citoyens se formalise au regard du Plan crack. L'Observatoire n'a pas de mandat. Le Plan crack a déjà été discuté, mais il offre un espace pour modeler des choses. Suite à la première réunion, il y a eu des réactions.

Les plus militants et les collègues professionnels seront sans doute frustrés, il n'y aura pas de débat technique à cette réunion. Le but est de permettre au groupe d'habitants, qui n'a pas la totalité des informations, de se mettre à niveau. Par la suite, des ateliers thématiques permettront l'interaction et la discussion. Pour l'heure, il faut ce temps pour partager des informations qui ne sont pas évidentes aux uns et aux autres.

Les trois dimensions seront présentées par des personnes qui ont les compétences, les clés. Il leur a été demandé de faire une présentation technique, objective, de lister les outils et leur fonction. Le chat est ouvert pour réagir, poser des questions. Les critiques et polémiques seront traitées lors des prochains ateliers. Il s'agit pour cette session des

aspects techniques, d'expliquer un sigle ou la logique d'un outil, à ceux qui ne comprennent pas. Des personnes sont ici pour leur répondre, en direct ou plus tard. Voilà donc le but de cette réunion.

Ensuite, avant de débiter les présentations, quelques notions liminaires sont à poser pour les novices, qui connaissent moins la spécificité de cette addiction, mais en mesurent les conséquences. Ce préambule ne s'adresse pas aux spécialistes du crack présents. M. COUTERON précise ne pas être l'expert absolu du sujet.

Il y a trois problèmes avec le crack, un dérivé de cocaïne qui se fume.

Le principal est que le produit a un cycle d'action court. La montée est très rapide, la descente aussi. Ce cycle court génère une perte de contrôle, des difficultés cérébrales, il y a un phénomène de flash et d'intensité. La caractéristique du crack est d'activer un mécanisme, appelé le craving, qui provoque la compulsion à recommencer, puis une fatigue, un épuisement. Par rapport aux autres drogues, il y a un problème spécifique, du fait du déséquilibre de l'intensité de la réaction, et de l'intensité de la perte de contrôle.

Le troisième problème est qu'il n'y a pas de thérapie de substitution, ou de thérapie médicamenteuse extraordinaire, qui serait cachée. Les questions d'addiction sont étranges, complexes et multifactorielles. Cette complexité agace souvent les proches, la famille d'une personne toxicomane, suivie par des professionnels, mais aussi les riverains. Il n'y a pas une seule cause, et il ne suffit pas d'agir sur une seule cause pour régler le problème. Il ne suffit pas de sortir la personne toxicomane du produit pour résoudre l'addiction par miracle. Il y a des thérapies médicamenteuses testées, mais elles ne sont pas concluantes. Il existe des thérapies cognitivo-comportementales pour les consommateurs de cocaïne, sur une durée d'un an en moyenne, mais elles sont possibles dès lors que la personne est engagée dans un parcours.

Les outils présentés au cours de la réunion sont les outils qui visent à engager ce parcours. Ils doivent répondre à deux objectifs : diminuer les dommages dans l'espace public, pour que les habitants circulent tranquillement, et engager ces consommateurs dans un parcours de soins, de rétablissement. Il ne s'agit pas de s'occuper exclusivement des consommateurs, mais de les faire entrer dans un parcours. Ce travail doit se faire avec les acteurs de la justice, ceux du maintien de l'ordre dans l'espace public, par des maraudes, avec des dispositifs de premier niveau. À l'issue des présentations, quelques conclusions seront apportées.

Pour la suite, la Mairie s'est engagée, il y aura des ateliers pour partager le point de vue des habitants exposés au problème, faire part de ce qui fonctionne ou pas, faire des propositions.

Le temps de parole doit être un temps rentable, les informations à transmettre visent ceux qui en ont besoin en premier. Les participants peuvent utiliser le chat, les réponses aux questions viendront au fur et à mesure. Une question est déjà posée sur le fait de donner des pipes à crack, qui ferait rentrer les consommateurs. Avant de les faire rentrer, il faut les rencontrer. Avant de les rencontrer, il faut les stabiliser. Le travail se réalise étape par étape. Pour toutes les pratiques où une personne toxicomane entre dans un parcours de soin sous la contrainte, à la sortie, la rechute est automatique, avec une re-consommation et l'aggravation des problèmes. D'où la logique suivie, expliquée dans le premier atelier de la session, avec le Commissariat et le Parquet qui ont l'habitude de travailler ensemble.

**· Traitement policier et pénal de la question du trafic et de la consommation de crack dans le 19<sup>e</sup> par Margaux GUILLMOT, Substitut du Procureur et Florence ADAM, Commissaire Centrale**

Mme ADAM prend la parole. Il a été convenu avec Mme GUILLMOT de présenter les actions des services de police - le pluriel compte, car cela a une logique par rapport au suivi et au déroulé de l'action pénale dans son ensemble.

L'action des services de police est orientée sur trois axes :

- 1- l'axe partenarial, à l'image de cette session, qui est de participer à des réunions ouvertes au public, avec des partenaires spécialisés (mairie, Parquet, DPSP, associations, les riverains), des partenaires de la vie civile. C'est un moment essentiel, car la sécurité ne se fait pas uniquement au niveau du commissariat, cette problématique est transversale. Il faut l'appréhender face aux problématiques de la société, ce que l'Observatoire fait aujourd'hui. Ce volet est très important, même s'il est méconnu ;
- 2- l'ordre public ;
- 3- la recherche des infractions, l'investigation, le travail judiciaire.

Pour revenir plus en détail sur ces volets de l'ordre public et de l'investigation, il faut comprendre que ce sont deux volets articulés autour de l'activité du commissariat, maître d'œuvre en la matière, et les différents services de police qu'il coordonne.

Il n'y a pas de traitement de la délinquance, au sens générique (le trafic de stupés et ses effets, les nuisances, les dégradations, les vols) sans qu'il n'y ait plusieurs services qui entrent en ligne de compte et se partagent le travail. C'est un travail de coordination, où le commissariat du 19<sup>ème</sup> arrondissement est maître d'œuvre. Il s'agit de favoriser la plus grande diffusion de l'information, et connaissance de la problématique, sur le plan judiciaire, et sur l'action quotidienne dans l'espace public.

L'ordre public et judiciaire relève de la coordination des différents services de police, qui interviennent sur le même secteur.

L'ordre public concerne la tranquillité, mais aussi la salubrité. Les services de police sont sollicités par les riverains et professionnels pour ramener l'ordre, une paix sociale, quant aux nuisances sonores, déjections, les bris de vitres, etc. C'est le point sur lequel le commissariat intervient, avec différents acteurs, notamment ceux de la Ville de Paris qui, au titre de la voirie, vont opérer des nettoyages, une sécurisation. Les associations sont là aussi pour mailler le territoire. Toutes ces actions doivent s'effectuer dans la plus grande fluidité possible. Cet aspect est donc géré, au niveau du commissariat, par une patrouille dédiée exclusivement au secteur de la place Stalingrad. Cette patrouille a un périmètre plus élargi, et va jusqu'au parc Éole. Elle est un point d'accroche, dédiée à ce travail, en appui d'autres services éventuellement. C'est également une « patrouille doléances » : quand des personnes appellent le commissariat, celui-ci cherche à vérifier les informations données, va au contact.

Le but est d'exploiter au mieux ces informations, afin de répartir les missions en fonction des interlocuteurs concernés, les partenaires de la Ville ou les services de police.

Cela implique l'apport de CRS et de gendarmerie, avec un système perfectible, mais souvent remis en question. La question est souvent posée de la présence de CRS ou gendarmes sur la place, alors que ce sont plutôt les pourtours qui sont dégradés. Quand l'inverse est fait, la demande concerne alors l'abandon de la place.

La politique actuelle est dirigée vers la patrouille pédestre, cela veut dire qu'il y a un ou deux véhicules type Boxers sur la place, des points de ralliement pour les équipes qui interviennent, et qui sont aussi des zones de repos. Il y a toujours deux groupes qui travaillent et un groupe au repos, pour assurer une continuité dans l'espace. La question de la pertinence de ce dispositif est souvent posée, car, une fois évincés, les toxicomanes reviennent sur l'espace et le réoccupent presque instantanément. Ce travail, sans fin, est néanmoins nécessaire pour assurer aux riverains un minimum de tranquillité, faire respecter un peu plus la qualité de vie, même si celle-ci est très dégradée.

C'est donc la partie ordre public, basée sur une coordination. Le commissariat intervient en propre, ou en appui, à la demande d'autres institutions.

Il y a ensuite le volet Investigation et recherche de l'infraction. Ce volet est aussi découpé en différentes strates. Il s'agit d'agir à la fois sur les auteurs de vols, d'agressions, la consommation de stupéfiants, mais aussi les revendeurs acheteurs, ou les revendeurs trafiquants. Ces espaces de travail sont fortement liés à une temporalité, ce qui n'est pas toujours compris, ainsi il faut expliquer. Interpeller un acheteur, un revendeur peut prendre une journée à une semaine. Pour remonter au trafiquant, l'acheteur n'est pas

interpellé immédiatement, il faudra observer ses habitudes, s'il achète à une personne ou à plusieurs. Quand le dossier est assez constitué, et les infractions caractérisées (ce qui assure la fiabilité de la procédure et permettra au Parquet de travailler), alors le commissariat interpelle. Ce travail représente quelques heures, jusqu'à une semaine.

Ensuite, il y a les investigations de plus long terme, liées au trafic. Dans ce cas, les temporalités sont parfois très longues. Lors de la dernière réunion, l'exemple de l'interception de trafiquants avec la prise de 7 kilos de cocaïne a été cité. Une prise comme celle-ci demande plusieurs mois de travail au commissariat d'arrondissement. Lorsque des informations sont passées, exploitées par un service de police judiciaire, ce sont des semaines de travail, afin de constituer les dossiers de procédures, permettre l'analyse et les demandes de sanctions du Parquet.

Le travail s'articule entre différents services, qui sont en lien permanent et échangent les informations. Mais la temporalité est nécessaire pour la fiabilité de la procédure, et éventuellement entrer en voie de condamnation, lorsque les personnes, une fois déférées, sont jugées.

Tel est, en substance, le travail du commissariat.

La parole est laissée maintenant à Mme le Substitut.

**Mme GUILLMOT** remercie d'avoir associé le Parquet de Paris à la réunion. La présentation rejoindra celle de Mme la Commissaire sur de nombreux points. Il est rappelé que le Parquet de Paris a un fort engagement en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants et contre la toxicomanie. Les objectifs, le rôle du Procureur de la République, sont de maintenir ou rétablir l'ordre public, de lutter contre les infractions commises en matière de stupéfiants et délinquance organisée, et de garantir la sécurité et tranquillité des riverains.

Dans cette optique, le Parquet de Paris a été réorganisé, il y a un an, et une nouvelle section, dédiée spécifiquement à la lutte contre le trafic de stupéfiants et la délinquance organisée, a été créée. Il y a 8 personnes sur les effectifs du Parquet de Paris, qui se consacrent au quotidien à cette lutte, en particulier le trafic de crack, priorité du procureur de la République.

La politique pénale du Parquet s'oriente vers deux sujets : la lutte contre le trafic de stupéfiants, et la lutte contre la toxicomanie, qui génère des nuisances.

Concernant les revendeurs et trafiquants, le Parquet suit une politique de fermeté, systématique. C'est une part importante de l'activité. Depuis février 2020, sur la section de lutte contre le trafic de stupéfiants, le trafic de crack représente 13,8 % des dossiers, et 15,22 % sur le 2<sup>ème</sup> district, le nord-est parisien qui recouvre les 10<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements. Dans le 19<sup>ème</sup>, 55% des dossiers de trafics de stupéfiants sont des dossiers de trafic de crack. Le sujet a une importance toute particulière.

Cette politique de fermeté se traduit par une collaboration quotidienne avec les services de police. Il s'agit de remonter et partager les informations entre ces différents services et le Parquet, sur les quantités de crack, l'argent saisi, le nombre de GAV (garde-à-vue).

Le Parquet a des réunions partenariales avec les services de police, et travaille avec le commissariat du 19<sup>ème</sup>, et des services qui font aussi de la police judiciaire, comme la Brigade des stupéfiants ou les districts de Police Judiciaire. Plusieurs services de police ont des services dédiés à la lutte contre le trafic de stupéfiants.

La lutte est quotidienne, car il y a plusieurs niveaux, plusieurs types de trafiquants comme l'a souligné Mme la Commissaire. Il y a des trafiquants visibles, des consommateurs revendeurs, appelés modous, mais aussi les cuisiniers de crack (qui transforment la cocaïne) et des fournisseurs à un niveau plus élevé dans le trafic. Leur dossier prend plus d'ampleur et nécessite du temps. Quel que soit le niveau d'implication dans le trafic, la politique reste celle de la fermeté. Systématiquement, quand un dossier de police judiciaire, spécialisé sur les stupéfiants, arrive au Parquet, la politique est une présentation immédiate au procureur, puis une réquisition d'incarcération. Il sera demandé de manière systématique que ces personnes partent en prison, soit en détention provisoire, soit dans le cadre d'une condamnation.

Pour préciser les différents niveaux du trafic, il y a d'abord le trafic quotidien de revendeurs, qui sont des dossiers rapides. Dans le cadre de ces dossiers, entre février 2020 et mars 2021, dans la section de lutte contre le trafic de stupéfiants, 41 personnes ont été présentées devant le Parquet. Elles ont été incarcérées, dont 24 jugées immédiatement, selon la procédure de comparution immédiate. Les procédures judiciaires sont montées de la manière la plus cohérente possible, pour des condamnations rapides.

Au total, le Parquet a eu 18 dossiers de trafic de crack depuis un an, un chiffre assez important sur la globalité de son activité. Autre exemple récent, cette semaine, le Parquet a géré un dossier, avec 3 interpellations sur le secteur du jardin d'Éole. Les personnes ont été présentées à un juge et sont en attente d'une condamnation. Dans ce dossier, 51 grammes de crack et presque 4 000 euros ont été saisis. Il faut ajouter plusieurs dossiers concernant la place de Stalingrad, en mai, juin, septembre, et janvier 2021. C'est un travail de harcèlement judiciaire au quotidien, où ces dossiers se répètent.

La difficulté de cette politique de harcèlement quotidien, tout le monde peut le constater, c'est la persistance du trafic. Malgré le nombre d'opérations, d'interpellations, de dossiers d'incarcération, les consommateurs et trafiquants sont rapidement remplacés.

Ce ne sont pas nécessairement les mêmes personnes qui reviennent sur les lieux, il n'y a pas tant de récidivistes. Mais le trafic est persistant, donc le trouble à l'ordre public aussi.

L'autre difficulté est que le trafic est morcelé. Contrairement à d'autres trafics de stupéfiants, comme le cannabis ou la cocaïne avec de gros réseaux, le trafic de crack est opportuniste, composé de multiples petites entités. Donc, le Parquet essaie de démanteler les réseaux, et d'agir au niveau des fournisseurs de la substance, les cuisiniers.

Ce volet d'action est moins visible au quotidien parce que ces procédures sont plus longues, et demandent plus d'investissement et un travail de PJ sur un territoire élargi. Il y a des fournisseurs établis dans le 93 ou le 94, avec des cuisines éloignées de Paris, non sur le lieu de consommation. Ces longs dossiers ont un sens, l'objectif est de couper l'approvisionnement. Fin août 2020, un des fournisseurs de la place de Stalingrad, établi dans le 93, a été interpellé, il est actuellement incarcéré. Fin septembre, un fournisseur des dealers du métro a été présenté devant le juge d'instruction et incarcéré. Comme l'a cité Mme la Commissaire, la prise de 7 kilos de cocaïne a été gérée par la section du Parquet dédiée au trafic de stupéfiants.

Il faut savoir que la lutte contre le crack passe par une lutte contre le trafic de cocaïne, à partir de laquelle se fabrique le crack. Les dossiers contre le trafic et l'importation de cocaïne, que le Parquet traite, ne sont pas comptés dans les chiffres cités précédemment, mais sans cocaïne, le crack ne peut pas être fabriqué.

Voilà pour la politique menée, avec ses difficultés, contre le trafic de stupéfiants.

### Consommateurs et réponses pénales

Le Parquet de Paris, dans la mesure du possible, agit sur la consommation de stupéfiants, car c'est une infraction. Une question a été posée sur le chat, sur le fait qu'il n'y avait pas d'amende forfaitaire délictuelle concernant la consommation de crack, alors que c'est le cas pour le cannabis, la cocaïne ou d'autres drogues de synthèse.

Il s'agit d'une décision de politique pénale volontaire, le Parquet considère que la problématique demande une attention particulière, en termes d'ordre public, surtout l'effet de la consommation sur les habitants du quartier. Il n'y a pas d'amende forfaitaire délictuelle, car il faut sortir les personnes de la consommation, et du lieu où elles consomment. Une simple amende ne suffit pas, et ne ferait que repousser le problème. Le Parquet s'oriente alors vers deux solutions :

- l'interdiction de paraître, l'éloignement des consommateurs des lieux ;
- l'injection thérapeutique.

L'interdiction de paraître signifie que, lorsque des personnes, même inconnues de la justice pour de la consommation de stupéfiants ou autre infraction, sont interpellées pour consommation de crack, elles sont systématiquement présentées au procureur, et notifiées

d'une interdiction de paraître sur 3 arrondissements (10<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup>). Sauf si les personnes, ce qui est rare, résident ou font l'objet d'une prise en charge sanitaire sur ces arrondissements. L'intérêt de l'interdiction de paraître est le cadre judiciaire à respecter, et de permettre un éloignement. Il y a une influence sur les consommateurs, et les troubles à l'ordre public, subis par les résidents. Il a été observé sur le secteur de Stalingrad que la plupart des usagers du crack ne vivent pas sur l'arrondissement, mais viennent spécifiquement pour consommer. Ainsi, l'éloignement est nécessaire.

Dans le cadre de l'injonction thérapeutique, les consommateurs sont présentés systématiquement au Procureur de la République, qui leur notifie cette injonction. Il faut savoir que deux psychologues travaillent de manière permanente au Tribunal judiciaire pour mettre en œuvre cette prise en charge sanitaire, pour faire cesser la consommation et la forte addiction psychologique au crack. Cette prise en charge est en lien avec l'ARS, et des partenariats ont été mis en place avec des associations locales.

Différentes questions s'affichent sur le chat : il faut préciser comment ces interdictions et injonctions thérapeutiques se font respecter. Il faut savoir que 70% des personnes avec une notification d'injonction thérapeutique vont au bout des soins. Cependant, pour que les soins fonctionnent, l'adhésion de la personne est nécessaire. Il est impossible de forcer quelqu'un à se soigner. La réponse pour faire respecter ces notifications vient plutôt en cas de réitération. Si un consommateur de crack se représente sur le lieu de la consommation, et est à nouveau interpellé pour usage de stupéfiants, de crack, le Parquet passe au stade supérieur. Mais la question reste de susciter l'adhésion, pour que l'impératif fonctionne. Le stade supérieur peut être une nouvelle injonction thérapeutique, ou une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, qui inscrit une condamnation au casier judiciaire avec une interdiction de paraître, et une démarche de soin obligatoire. Si elle n'est pas respectée, elle peut alors donner lieu à une peine d'emprisonnement. Il n'y a pas de sanction pénale, d'emprisonnement immédiat, car l'adhésion de la personne est fondamentale. Et l'enjeu crucial demeure la lutte contre trafic et les personnes qui fournissent le produit.

Le Parquet est ainsi dans une progressivité de la réponse pénale

Pour donner un chiffre, en 2019, 773 injonctions thérapeutiques ont été prononcées dans la cadre de la lutte contre la toxicomanie.

L'action mise en œuvre présente toutefois des limites. La première, évoquée par M. COUTERON, est qu'il n'existe pas de produit de substitution pour le crack, comme il y en a pour l'héroïne. Encore une fois, pour une réussite, il faut l'adhésion de la personne.

Quand une personne ne veut pas quitter une consommation, ni entrer dans un parcours de soins, et n'est pas insérée, le processus ne fonctionne pas.

La question prend du temps, que ce soit pour le trafic ou la consommation. Quand une personne est incarcérée ou éloignée géographiquement, le but est de la réinsérer dans la société à un moment. La visée sociale est que la personne ne trouble plus l'ordre public.

Ce processus est long, les enquêtes judiciaires prennent du temps, pour qu'elles soient efficaces, et obtenir des condamnations sérieuses de plusieurs années d'emprisonnement.

La temporalité est la limite de l'action du Parquet. Cette action se veut forte contre le trafic de crack, la toxicomanie, mais elle ne suffit pas à elle seule. Le Parquet ne crée pas de solutions médicales. C'est pourquoi le Parquet travaille de façon conjointe, en partenariat. L'action doit être coordonnée avec celle des autres acteurs.

Le Parquet se concentre sur le maintien de l'ordre public, le démantèlement des réseaux, la lutte contre le trafic, la réinsertion et l'éloignement des consommateurs.

**M. COUTERON** remercie Mme GUILLMOT de sa présentation.

Les questions du chat seront mises en forme, pour y répondre, dans la mesure du possible. Des réponses peuvent déjà être apportées. Au sujet du commissariat, des questions et regrets ont été exprimées quant à un manque de coordination entre les différents services. La situation alimente le constat des habitants, qui s'interrogent sur la logique des actions,

entre les CRS venus de province, des ordres qui n'arrivent pas sur le terrain, des ordres contradictoires, etc.

**Mme ADAM** comprend que la logique puisse échapper à certains, néanmoins la coordination est réelle. Le commissariat a différents niveaux de coordination. D'ailleurs des notes de service sont accessibles. Ainsi la réponse, peut-être faite à certains riverains, n'est pas compréhensible. Dire ne pas connaître les lieux, ni l'objectif de la mission, ou ne pas être de la région, ce ne sont pas des arguments recevables.

Les dispositifs sont complexes et lourds à articuler. Ils restent perfectibles.

Le commissariat travaille avec des effectifs de gendarmerie et de CRS, très actifs et productifs, avec des présentations régulières d'interpellés. D'autres effectifs, il faut le reconnaître, sont moins proactifs et visibles sur le territoire. C'est au commissariat de réussir à redynamiser le travail et les résultats attendus. Dans ce cadre, comme il a été dit plus tôt, une patrouille est dédiée à ce pilotage, sur le site de Stalingrad. Elle rattrape les unités pour que le travail soit effectué comme le commissariat l'entend.

D'autre part, il existe une coordination avec les officiers des différents services, pour ajuster au plus près les résultats et les attendus. Ce travail se fait aussi en fonction des techniques d'intervention de chaque unité, jour après jour, sur le terrain ou dans les comptes rendus d'activité. Ces comptes rendus sont factuels, écrits, puis relus, exploités, quand ils contiennent des renseignements.

Quand les termes d'une mission ne sont pas compris ou mal exécutés, ils sont redéfinis.

Ensuite, d'autres services entrent en ligne de compte. Comme l'a expliqué Mme la Substitut, même s'il existe une coordination, un dialogue entre les services, le commissariat laisse chaque service mener son enquête. Les services communiquent, et il existe un organe transversal qui chapeaute tout et s'assure de la communication interservices (pour ne pas interroger les mêmes personnes, ne pas contrecarrer une enquête en cours). Cet organe, appelé la CROS-75, est une unité chargée de collecter, synthétiser et diffuser les informations, de coordonner les opérations entre les services. Sur un plan opérationnel, cela ressemble à un millefeuille. Les moyens développés par la Police Nationale sur la place de Stalingrad sont conséquents en termes d'effectif. L'engagement est puissant, du commissariat jusqu'aux services de la PJ, notamment la Brigade des stupéfiants, qui travaillent sur le secteur. Ce millefeuille n'est pas visible de l'extérieur et représente un travail quotidien de fourmi.

Concernant les CRS, le système suivi par la Commissaire est celui de ses prédécesseurs, en attente de meilleures solutions, que l'Observatoire proposera peut-être. Il ne faut pas oublier que les personnes sur la voie publique ont le droit d'y être. Ces personnes ont le droit d'aller et venir, comme tout un chacun. La mission des forces employées sur le secteur pour réguler l'ordre public est très compliquée. L'équilibre est très fin, au millimètre. Il faut jouer sur la nécessité de maintenir des conditions de vie à peu près supportables, et sur la liberté de tout un chacun d'être dans l'espace public. Sans infraction, il n'est pas possible d'interpeller, il faut un motif. Autrement, l'intervention est illégale.

Le commissariat essaie de repousser la cohorte des consommateurs, générant les troubles. En effet, il y a des résultats médiocres, même si les riverains signalent les bienfaits de la présence de la police sur leur quotidien. Ils sont à cette occasion remerciés d'exprimer leur satisfaction quand le travail fonctionne. Mais ce travail est à la limite de ce que l'institution policière peut produire.

C'est la raison d'un Observatoire comme celui-ci. La coordination des différents acteurs est fondamentale. La police ne peut résoudre seule cette présence sur la voie publique s'il n'y a pas derrière des structures d'accueil. Les structures d'accueil sont un complément nécessaire, un axe qui sera abordé au cours de l'Observatoire.

Cet axe doit être développé, car il n'y a pas de réponse policière à l'occupation de la voie publique.

**M. COUTERON** remercie les participants de garder la ligne suivie. Il est indiqué à Mme GUILLMOT que plusieurs remarques sur le chat concernent la liaison entre les acteurs

du soin et la justice. Pour intervenir à l'École Nationale de la magistrature, M. COUTERON rappelle que les plus gros problèmes de récurrence (ou réitération) sont les problèmes d'addiction. Au niveau national, c'est l'alcool qui domine. Les multirécidivistes de l'alcool envahissent les tribunaux. Le problème de l'addiction est de générer des rechutes et des répétitions, la réussite est rare du premier coup.

Il y a eu des remarques désabusées (sur le chat) sur la fonction des deux psychologues au tribunal. Il faut peut-être expliquer leur mission en quelques mots ; l'Observatoire pourra creuser la question dans les prochains ateliers.

**Mme GUILLMOT** explique comment se déroule dans le temps une mesure d'injonction thérapeutique. Il est intéressant, en effet, de détailler la prise en charge sanitaire.

La notion d'adhésion, évoquée précédemment, est au centre de cette mesure.

Quand un consommateur est déféré pour la première fois devant le procureur, puis notifié d'une injonction thérapeutique, le Parquet lui explique qu'il doit se rendre à un rendez-vous au tribunal le jour même, avec un psychologue, dans un cadre judiciaire contraignant. Ce premier entretien dure 45 minutes.

Ce qui est surtout recherché, à travers l'injonction thérapeutique, c'est l'adhésion des consommateurs. Les psychologues sont là pour la susciter. Si les consommateurs n'adhèrent pas, ne sont pas d'accord avec la démarche, l'addiction est compliquée à combattre. C'est l'adhésion, la prise de conscience qui est espérée dans un premier temps, pas l'arrêt immédiat de la consommation. L'obligation d'aller à un rendez-vous judiciaire avec un psychologue est un premier pas. Une réévaluation de la situation est faite par ces professionnels tous les trois mois. Il y a ensuite un rendez-vous au tribunal, dans une institution judiciaire - le symbole compte. Trois mois plus tard, la convocation est à l'ARS.

Pour les personnes désinsérées, sans domicile, qui dorment et consomment sur la voie publique, il y a un lien avec les associations dans l'injonction thérapeutique. Cela permet de trouver des hébergements, éloignés des lieux de consommation, en région parisienne, dans d'autres départements (hôtels).

L'adhésion des personnes sera facilitée si elles ont une possibilité de réinsertion, de sortie de la précarité. Il s'agit alors d'amorcer cette insertion. Une injonction thérapeutique dure 1 an en moyenne, et a minima 6 mois. Le Ministère public, le Parquet amorcent un travail sur l'infraction commise, mais la Justice ne fournit pas de solution médicale, et ne peut imposer d'enfermer dans un centre les gens contre leur gré.

Concernant les récidivistes, qui n'ont pas respecté l'injonction de paraître, il y a certains cas pour lesquels l'orientation sera plus dure, avec une contrainte et des peines d'emprisonnement encourues. Mais il n'y a pas d'amende, de peine immédiate. Pour les personnes bénéficiant déjà d'une prise en charge, l'injonction thérapeutique n'est pas la baguette magique. Contraindre une personne, par une peine coercitive, une amende, un bracelet ou un sursis peut mettre à mal le travail amorcé. La menace et la coercition ne marchent pas. S'il faut viser une amorce d'adhésion, de réinsertion, la justice ne possède pas de solution médicale magique sur la consommation de crack. La justice s'occupe du début de parcours.

**Mme TOUBIANA** demande la parole.

**M. COUTERON** la lui refuse. La même règle est appliquée à tous les participants. Il a été expliqué en ouverture de la réunion que celle-ci était particulière, destinée à donner des informations techniques. Le chat permet de poser les questions, il y aura plus tard des lieux pour débattre.

Les présentations à suivre abordent les acteurs du soin, évoqués par Mme GUILLMOT dans sa conclusion. Ils sont chargés du travail de l'insertion. Par rapport aux réactions, il est important de remonter des questions qui concernent la taille de ces dispositifs, le nombre suffisant d'hébergements, etc. Des questions sont posées. Il faudra quantifier, savoir si c'est suffisant. Pour comprendre le mécanisme de réponses, en résumé, la justice oriente et contraint, et il y a des dispositifs intermédiaires pour solidifier l'engagement. Le soin

(sevrage) immédiat a été tenté, mais ne fonctionne pas, car la marche est trop haute et la personne retombe. Ces dispositifs ont pour but de poser des étapes progressives, qui permettront de les éloigner du crack.  
La parole est laissée aux prochains intervenants.

### · Interventions de 1<sup>er</sup> niveau « hors les murs » dans l'espace public par Anne-Sophie TISSIER et Pierre-Charles HARDOUIN

Mme TISSIER travaille au Secrétariat général de la Ville de Paris. Son objectif est de rappeler le cadre du Plan crack, dans les grandes lignes. Ensuite, les maraudes qui interviennent sur la voie publique seront présentées. M. HARDOUIN en donnera une vision plus concrète et opérationnelle, notamment le nettoyage, la coordination des acteurs.

Le Plan crack est très important, né d'une concertation rare. Il a été signé en mai 2019 pour une période de trois ans, 2021 compris. Son objectif fondamental est d'articuler les enjeux de santé publique et les actions de tranquillité, visant à rétablir l'ordre public. L'un complète l'autre, les actions sont imbriquées. Il faut aller au-devant des consommateurs. Les signataires du Plan crack sont : l'ARS, la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et Conduites Addictives), la DRIHL, un service de l'État spécialisé dans l'hébergement et le logement, la Préfecture de police, la Ville de Paris au sens large, comme les maires d'arrondissement concernés, et les associations. Le plan est suivi de manière régulière, une comitologie a été montée, et il faut souligner un fort investissement des partenaires.

Le Plan est constitué de 4 axes de travail, qui se complètent :

- 1- l'accompagnement des usagers pour réduire les risques, par des maraudes, par la distribution de matériel et des espaces de premier accueil ;
- 2- l'hébergement et la mise à l'abri, un axe complexe à mettre en œuvre ;
- 3- l'intervention dans l'espace public, l'aller vers, la lutte contre les trafics. La formation est importante, pour comprendre ce qui se passe ;
- 4- améliorer les connaissances de ce public, faire des cartographies, etc.

Concernant les interventions « hors les murs », il faut préciser le rôle des maraudes. Elles se déplacent dans la rue, à pied ou en véhicule, à la rencontre des usagers, pour leur proposer une aide matérielle, échanger, soigner et surtout les orienter, si possible. C'est une première étape, le parcours n'est pas linéaire. Des usagers ont pu être vus en maraude, orientés vers des hébergements, puis à nouveau retrouvés dehors par les maraudes. C'est assez fréquent. Parfois, il faut trois ou quatre tentatives d'orientation. Les maraudes obéissent à la logique de l'aller vers, et sont pluri-professionnelles, composées en général de travailleurs sociaux, psychologues et infirmiers. Elles conseillent, orientent les usagers en fonction des problématiques et de leurs besoins, vers différents types de prises en charge (addictologie, soutien psychiatrique, logement), ou encore des dispositifs sociaux pour l'ouverture de droits (accès aux bains douches, distribution alimentaire). Le point commun entre ces diverses orientations est la nécessaire adhésion de l'utilisateur, qu'il ait envie de nouer le contact, d'être conseillé. Ces approches prennent du temps. D'un point de vue structurel, la coordination des maraudes dirigées par différents opérateurs sociaux est assurée par la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque (MMPCR). Le but est d'assurer une cohésion d'interventions, de les répartir sur le territoire en suivant un planning et des objectifs. La parole est laissée à M. HARDOUIN, afin de présenter les interventions sur l'espace public.

M. HARDOUIN expose l'intervention concrète des maraudes et des acteurs comme les services de nettoyage de la Ville de Paris, présents tous les jours.

Il faut d'abord répondre à la question récurrente concernant l'utilité des maraudes, ces équipes de professionnels, issus souvent du milieu médico-social, qui vont à la rencontre des consommateurs sur les scènes de crack. Il est important de répéter, comme le Maire l'a dit en introduction, que les maraudes ont un double objectif. L'action d'aller vers, de réduction des risques, se fait au bénéfice de l'usager de crack, mais aussi du cadre de vie, et surtout des riverains. C'est inscrit dans la loi depuis 2004, les maraudes, la réduction des risques visent à prévenir la transmission des infections, la mortalité par surdose, et à limiter les nuisances pour l'environnement. En effet, le contact quotidien avec les usagers permet de tisser du lien, et ensuite de parler de la santé, de la situation sociale, des besoins médicaux, d'hébergement, etc. Au bout de quatre ou cinq fois, il est possible d'orienter une personne toxicomane et de la sortir de la rue. Certes, une prise en charge à l'hôtel ou en soins n'est pas la panacée aux rechutes, mais le dispositif permet en permanence d'apaiser l'espace public. Il est important de le souligner.

Cette connaissance précise des usagers permet aussi de faire du rappel aux règles et usages essentiels, comme ne pas laisser des seringues par terre, en cas d'injection. Les maraudeurs de réduction des risques leur rappellent systématiquement. Ils peuvent intervenir également pour apaiser une tension.

Les maraudes ne sont pas là 24/24h, mais, dans le cadre du Plan crack, l'objectif a été d'étendre la présence des maraudes sur toute la journée et tous les jours de la semaine. Il y a un débat sur l'aide apportée aux usagers : il faut savoir que c'est pour aider les riverains. La situation durant le confinement peut être citée comme exemple. La Ville de Paris a eu une explosion des signalements, concomitante à la baisse de la présence des maraudes sur l'espace public. Le lien de cause à effet a semblé évident, entre une baisse des contacts, de la régulation, et les comportements qui ont dégénéré.

Il existe deux types de maraudes : les maraudes associatives, et celles de la Ville de Paris qui travaillent ensemble au quotidien. Le travail d'aller vers fait polémique avec la question de distribuer du matériel à usage unique, afin de limiter la transmission de maladies (VIH, hépatites). Mais cette distribution de matériel est aussi un motif de dialogue, de prise de contact avec les usagers. Certains d'entre eux, d'habitude atones, vont venir, et ces premiers échanges verbaux sont un moyen d'avoir une accroche, de tisser le lien. Ce travail de maraude est de longue haleine, de répétitions. La question du lien est fondamentale. La distribution permet de voir ces personnes invisibles.

Un travail de médiation est effectué auprès des usagers.

Le ramassage des seringues, sur l'espace public, est un travail important des maraudes, équipées de boîtes spéciales, de pinces, etc. Certaines de ces maraudes sont en capacité d'analyser le produit, de connaître sa composition et de se prononcer sur le degré de toxicité.

Un autre sujet fait débat, il s'agit du stationnement des camions des associations, pour des plages de 30 minutes, autour de la place de Stalingrad. Le principe est que la maraude, donc ces camions, se déplace là où sont les consommateurs. La preuve est que les camions changent souvent de stationnement, selon les points de situation des usagers. Aujourd'hui, il n'est plus pertinent d'être au 36 rue Ordener, qui était un spot éphémère durant le confinement. Les camions n'y vont plus, le spot s'est désamorcé.

Le but n'est pas de les fixer à Stalingrad, mais qu'ils n'aient plus à venir. Avec la Mairie du 19<sup>ème</sup>, les associations et le commissariat de police, l'expérimentation est en cours à Stalingrad, un lieu de stationnement a été identifié, éloigné des entrées d'immeubles. Le camion est stationné depuis une semaine derrière la Rotonde, sous le pont du métro aérien, sur une place de parking, avec une visibilité amoindrie, loin des axes de circulation piédestres et immeubles. Les équipes attendent de voir si cette expérience fonctionne, pour ajuster ensuite.

Concernant la maraude de la Ville de Paris, de médiation riverains et usagers de drogues, il s'agit de 4 ETP (temps plein) insérés au sein de l'unité d'assistance aux sans-abri de la Ville de Paris, composée de 50 agents. Il y a donc ce noyau dur de 4 ETP, qui est renforcé tous les jours par les collègues maraudeurs de leur unité. Les noms des personnes qui la

composent sont cités, à destination des membres de l'Observatoire qui les connaîtraient : Nicolas I, Gael M, Pierrenois S et Eloïse C. L'ADN de cette maraude est d'être tournée vers les riverains ; le besoin de notoriété est important. L'adresse email sera communiquée à nouveau. Il faut envoyer un message avec son numéro de téléphone ; dans les 48 heures, les personnes sont rappelées pour fixer un rendez-vous. À défaut de pouvoir désamorcer la situation, cela permet de prendre contact avec des professionnels, qui peuvent rencontrer l'usager, ou, en cas de squat de cages d'escalier, tenter une médiation. Il y a eu des résultats intéressants sur des occupations de parking.

Cette maraude de la Ville fait des maraudes communes avec les maraudes des associations (Aurore, Charonne, Gaïa, Frontières d'Asile, etc.).

Cette maraude est dédiée au nord-est parisien. Pour donner quelques chiffres, elle a commencé en mai 2019. 32 personnes ont été orientées vers des solutions d'hébergement au bout de six mois. En 2020, environ 500 maraudes ont eu lieu.

Au démarrage, en 2019, il y a 71 signalements et déplacements de la maraude, dont 24 dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement.

En 2020, les chiffres augmentent avec 423 signalements et prises de contact, dont 177 pour le 19<sup>ème</sup>.

*(le nom de la maraude sera indiqué sur le chat)*

Pour conclure sur la question du nettoyage, il faut savoir que la place de Stalingrad est une des mieux pourvues de Paris en termes de fréquence de nettoyage. Le problème est qu'à 8h00, la place est propre, et à 9h00 déjà souillée, en raison du passage. Néanmoins, les services de nettoyage de la Ville sont présents 7j/7 sur la zone de Stalingrad. Ces services de la Ville sont renforcés par des prestataires privés, des entreprises spécialisées qui interviennent en complément, avec des moyens importants (laveuse, véhicule d'enlèvement de dépôt) les lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi. Ces interventions visent la place et aussi les quais de Seine. Il y a des passages supplémentaires pendant la période estivale, de juin à septembre. Un point est à souligner : le terrain est mouvant et fréquenté, à l'image des quais devant le MK2.

Un travail important est en cours avec la Mairie du 19<sup>ème</sup> de réaménagement de la place de Stalingrad. Les accès entre la place et les quais de Seine ont été condamnés, car c'étaient là des spots de vente.

**M. COUTERON** indique que des questions sont posées sur le chat, sur la logique de ces différentes maraudes. Les habitants demandent comment elles fonctionnent, certains font part du fait qu'ils ne les connaissaient pas, etc. Il faut poursuivre l'effort de notoriété. Ces questions témoignent des dysfonctionnements, d'un problème d'agencement. L'intérêt de l'Observatoire est de prendre en compte ces remarques.

Les ateliers ont pour but de formaliser les observations, rectifier les défauts, évaluer les marges de progression. Sans tout excuser, la crise COVID n'a pas favorisé la mise en place des outils, avec les déstabilisations chez les professionnels, les mouvements sur l'occupation de l'espace public. Il faut tout de même introduire cette crise dans l'analyse des dysfonctionnements.

Les maraudes, les distributions ont été présentées, ce qui provoque des réactions.

Les riverains mentionnent le paradoxe de distribuer des pipes à crack et du matériel. C'est l'idée préconçue de la réduction des risques, l'impression qu'en diminuant l'usage, elle est facilitée. Or, l'inverse est démontré : quand les risques sont diminués et l'usage accompagné, la personne consomme moins que des personnes livrées à leur addiction. Cela diminue aussi le danger, la gêne aux alentours. Mais les critiques sont entendues, c'est l'intérêt de cet Observatoire. En effet, il y a un aspect contre-intuitif dans la réduction des risques. Il faut partager les limites, les résultats.

La réduction des risques amorce le lien, mais aussi une réflexion sur le fait de prendre soin de soi, sur une dignité et une intimité à retrouver. Des dispositifs doivent prendre le relais. Certains dispositifs, en deuxième recours, sont présentés maintenant par Mme BACH, pour la Mission métropolitaine. Le but n'est pas de faire un plaidoyer, mais d'expliquer les outils existants, afin de les comprendre.

## · Interventions de 2<sup>e</sup> niveau dans les lieux d'accueil, de repos, d'hébergement, de consommation par Carmen BACH, MMPCR

Mme BACH partage (à l'écran) un visuel, avec les structures de réduction des risques. Ce sont des structures librement accessibles, destinées aux consommateurs dans la rue, dites à bas seuil, gratuites, anonymes. L'idée est de faire le premier pas vers une prise en charge, un contact. Ces structures, comme le CAARUD ou la salle de consommation à moindre risque, ont mis en place l'aller vers, lié aux maraudes qui ont été présentées.

### CAARUD

Les CAARUD sont les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (actifs). L'idée est de les aider à être le moins exposés aux risques d'infections et d'overdose. Il existe 8 structures CAARUD sur Paris (*connectées à l'Observatoire*), massivement présentes dans le nord-est parisien. Il y a 2 structures dans le 19<sup>ème</sup> : Boréal, implantée depuis 1995, et le Kaléidoscope, implanté depuis 2003.

Ces structures permettent un accueil inconditionnel, individuel ou collectif. Leur mission première est de mettre à disposition du matériel de prévention des infections. Avant de les soigner, il s'agit que les personnes n'aggravent pas leur situation sanitaire. Une fois que les personnes sont entrées pour du matériel, des soins de première nécessité leur seront proposés, car la vie dans la rue est dangereuse, ainsi qu'une aide à l'hygiène (vêtements propres, se laver). Il y a aussi un travail d'accès aux droits sociaux, la première étape vers un retour aux soins.

Les équipes qui travaillent dans ces structures sont pluridisciplinaires : travailleurs sociaux, infirmiers, psychologues. Lorsque les structures sont fermées, elles sont complétées par des automates, qui assurent la distribution de matériel 24h/24.

Dans le champ de la réduction des risques, la mise à disposition du matériel a vraiment fait avancer l'état de santé des usagers. La mise à disposition de pipes à crack est un outil très important pour éviter les infections et surinfections, liées à des blessures et brûlures.

Dans le 19<sup>ème</sup>, le CAARUD de proximité est le centre Boréal-Maison Blanche, non loin de Stalingrad, mais sa capacité est réduite et les horaires ne couvrent pas la présence des consommateurs. Le deuxième CAARUD se situe place des Fêtes, mais ne reçoit presque aucun usager de crack, aucun ne se déplace jusque-là. Ainsi, la question de leur implantation est très importante. Il y a d'autres CAARUD en proximité, dans le 10<sup>ème</sup>, le 18<sup>ème</sup>, mais beaucoup d'usagers restent sur la place Stalingrad.

L'autre limite est la question des horaires. Beaucoup de ces structures ne sont pas ouvertes 7j/7, ni sur des horaires étendus. Ces structures sont implantées dans des zones habitées, les riverains demandent souvent que les horaires des structures n'interfèrent pas avec les horaires des écoles, les moments où les enfants passent devant. Il y a un frein parfois à l'extension de ces horaires. Concernant l'ouverture 7j/7, le Plan crack fait en sorte que les horaires soient un peu plus étendus. Le CAARUD de EGO (Aurore) a été le premier à répondre à cette demande d'extension 7j/7.

Un CAARUD de Gaïa fonctionne de manière mobile, itinérante, et passe aux endroits où il y a des usagers. Ces structures, à pied ou en bus, essaient de venir à leur rencontre, sur les scènes de consommation.

### La salle de consommation à moindre risque

Le deuxième dispositif, inventé pour répondre aux besoins des personnes à la rue, est la salle de consommation à moindre risque. Elle a ouvert en octobre 2016 à Paris, sous une forme d'expérimentation, autorisée à fonctionner pendant six ans, durant lesquels une évaluation est faite. L'objectif de cette structure, implantée dans le 10<sup>ème</sup>, est double : réduire les infections (comme les CAARUD), et offrir la possibilité d'une consommation

supervisée. Ainsi, les personnes viennent avec leur produit dans la salle, où du matériel propre est mis à disposition. Leur consommation se déroule sous le regard de professionnels, qui peuvent donner des conseils pour éviter les surinfections et réduire les risques de surdosage. Par ailleurs, cette salle permet d'assurer un suivi sanitaire et social. Les personnes venues dans cette structure ont demandé à rencontrer des travailleurs sociaux, des infirmiers, des médecins. Un premier contact est établi.

L'idée est également de réduire la consommation dans la rue. Depuis l'ouverture de la salle, 260 000 consommations ont eu lieu dans la salle, donc hors de la rue. C'est un vrai bénéfice, l'objectif étant d'améliorer la vie de quartier et diminuer les nuisances.

Avant la création de la salle, il y avait depuis vingt ans une scène dans une impasse rue de Maubeuge, jusqu'à 50 personnes s'injectaient sur place. Cette scène a disparu, et les personnes sont venues. Cela ne signifie pas que les problèmes ont disparu, mais les problèmes persistants sont minimes par rapport à avant 2016. L'autre effet de l'ouverture de la salle est le partenariat renforcé avec les équipes du commissariat. Avant la salle, une DST a été créée, c'est aujourd'hui la Brigade territoriale de contact, très présente autour de la salle. L'idée est qu'il n'y ait pas une augmentation du trafic. La présence policière permanente contribue à la pacification du quartier. Le commissariat constate, depuis la présence de la salle, une transformation sur le quartier et une diminution du trafic.

Les équipages policiers ont un lieu où orienter les consommateurs, et une possibilité d'intervention supplémentaire.

La limite est qu'il n'y a qu'une seule salle pour toute l'Île-de-France. Le dispositif est victime de son succès, avec beaucoup de passages. Le besoin est donc de créer d'autres salles, car le dispositif fonctionne.

Une autre limite est que la salle n'accueille pas les inhalateurs de crack qui ne sont pas des injecteurs (12 postes d'injection et 6 postes d'inhalation), une façon de diminuer l'affluence.

L'expérimentation s'arrête en 2022, le dispositif est pertinent, il a du succès. L'évaluation est en cours, mais les résultats sont déjà perceptibles. Il y a un vrai bénéfice pour les usagers et les riverains. Toutefois, la question de l'acceptabilité sociale se pose toujours.

### Les espaces de repos

Les espaces de repos sont un dispositif créé pour le Plan crack, car les responsables des CAARUD avaient constaté la grande fatigue de ces personnes à la rue, lors des maraudes. Le personnel de la salle de consommation avait aussi remarqué que certains usagers venaient juste pour cet espace de repos, pour dormir. Il y a eu 10 000 passages à la salle, seulement pour bénéficier de l'espace de repos. L'idée est de créer un ou des espaces vers lesquels les maraudes peuvent orienter les personnes, afin qu'elles récupèrent, améliorent un peu leur état de santé. Il est plus facile de leur parler quand elles sont moins fatiguées. Le besoin de consommer est atténué, un travail peut commencer. Aujourd'hui, il y a 2 lieux ouverts ; l'idée est d'en ouvrir 6. Le plus proche de Stalingrad est le Sleep-in, avec 15 places en journée, de 10h00 à 18h00, en temps normal. Pendant la période COVID, le fonctionnement est chamboulé. L'autre espace de repos est situé porte de la Chapelle, implanté à l'époque de la colline. La colline a été démantelée, mais cet espace reste ouvert, il fonctionne 5j/7 de 10h00 à 16h00 (en ce moment) et propose 14 lits de repos. La difficulté est que sa capacité d'accueil est supérieure à sa fréquentation actuelle. La raison est que le public à Stalingrad ne va pas jusqu'à porte de La Chapelle, trop éloignée. Le dispositif ne fonctionne pas. Le contexte de la pandémie de COVID a compliqué les dispositifs, ils sont saturés. Les CAARUD ont dû réduire leur capacité d'accueil, diminuer le temps d'accueil de chaque personne pour recevoir tout le monde. Dans la salle de consommation, seuls 8 postes sur 18 fonctionnent, les passages sont très réduits. Les espaces de repos, comme celui de porte de La Chapelle, ont dû revoir leurs horaires et flux, limité à 7 personnes en simultané. Il y a environ 25 passages par jour porte de La Chapelle.

Au Sleep-in, les 15 places sont occupées jour et nuit, il n'est plus possible de s'y reposer un après-midi.

Cette expérimentation du Plan crack s'est révélée positive, les consommateurs ont témoigné être contents de trouver des lieux où ils peuvent mettre à distance le produit, se reposer, prendre une pause. Le dispositif a bien été accueilli par les usagers. Voilà pour les structures de premier accueil, de bas seuil, où l'accueil est sans condition.

### L'hébergement

Concernant l'hébergement, des dispositifs ont été créés spécifiquement pour les consommateurs de drogues actifs, un public souvent refusé. Le premier, créé en 1994 à Paris, est le Sleep-in justement, avec 30 places, 7j/7, de 20h30 à 8h30. Il fonctionne comme le 115 : il faut appeler en journée pour réserver une place pour le soir. Les personnes peuvent rester une seule nuit, parfois des arrangements sont possibles, jusqu'à 3 nuits. Actuellement, en raison de la crise COVID, ce dispositif d'hébergement n'a que 15 places.

Depuis 2015, il existe le dispositif ASSORE, d'hébergement hôtelier, mis en place au moment des évacuations de squats. Aujourd'hui, il fonctionne au long cours. Les maraudes proposent aux personnes sans hébergement, et volontaires, de se tourner vers ce dispositif. En 2018, il y avait 60 places ; il y a eu une montée en charge lors du premier confinement ; et aujourd'hui, il y a environ 430 personnes, hébergées dans 55 hôtels, à Paris et dans toute l'Île-de-France. La particularité du dispositif est le placement à l'hôtel, et les équipes qui font un travail de médiation, pour que les consommateurs de drogue actifs puissent tenir l'hôtel, leur chambre. Le pari d'origine était de montrer que l'entretien était possible, comme le respect d'un cadre de vie collectif.

Il y a des possibilités d'ouverture de droits sociaux, d'entrée dans les soins.

Le dispositif a été créé au moment de cette évacuation de squats, mais aujourd'hui, il prend de l'ampleur car il fonctionne, et les usagers adhèrent. Cependant, ces personnes ne restent pas à l'hôtel jour et nuit, elles peuvent se retrouver sur les scènes de consommation.

La limite de ce dispositif est la disponibilité des places en hôtel, permise actuellement en raison des hôtels vides durant la crise. Quand les hôtels reprendront un fonctionnement normal, la disponibilité ne sera pas la même. Il y a 2 hôtels à Paris qui accueillent 65 personnes, respectant les consignes et appréciant la tranquillité qui leur est offerte. Les personnes évitent ainsi la galère de la rue (perte ou vol d'affaires), leur existence est moins rude, moins tempétueuse, quand il y a cet hébergement.

ASSORE est un dispositif d'urgence qui s'inscrit dans la durée. L'idée est de créer d'autres types d'hébergement. Le Plan crack prévoit des centres d'hébergement spécialisés, sur le modèle du dispositif PHASE, qui est implanté dans le 19<sup>ème</sup> depuis 2012. Un petit immeuble place des Fêtes accueille 14 personnes, des consommateurs actifs avec un état de santé très dégradé, dans des chambres individuelles. Ce dispositif d'appartements de coordination thérapeutique inclut ainsi des soins renforcés et la présence permanente sur le site d'équipes médico-sociales et d'une maîtresse de maison. Il y a désormais 26 places, des appartements ont pu être captés dans le 19<sup>ème</sup>, le 10<sup>ème</sup>. Aujourd'hui c'est le premier dispositif d'hébergement spécialisé. Le Plan crack prévoit d'en créer d'autres, et recherche des lieux. Aucun problème de voisinage n'a été constaté depuis l'implantation des hébergements place des Fêtes.

Pour répondre aux questions sur le nombre de personnes ayant bénéficié d'un parcours de soins, ces dispositifs, qui ne sont pas sur le sevrage, sont l'entrée dans le parcours. Aucun parcours n'est linéaire, et tous ces dispositifs sont complémentaires. Une question est passée sur des lieux de cure : ce ne sont pas des cures proposées. Mais l'entrée dans les dispositifs est de bon augure (tenir sa chambre, utiliser du matériel propre).

### · Conclusions de François DAGNAUD et J-P COUTERON

**M. COUTERON** évoque l'horaire de la réunion, et a relevé trois remarques durant la présentation. Le débat sur la salle de consommation qui a opposé partisans et détracteurs ne sera pas évoqué, chiffres et arguments ont été échangés.

Il y a les consommateurs de crack, et des problèmes spécifiques : les diagnostics sont doubles pour ce public particulier. Ces situations mettent parfois en échec une partie des outils employés. Cela demande de continuer le travail, de mobiliser des réponses supplémentaires.

Il y a eu beaucoup de réactions sur la disproportion des chiffres, 10 ou 15 places pour 200 à 500 personnes, etc. Cette question des chiffres est à prendre en compte, le but de l'Observatoire est de faire remonter ce point. Il faut faire entendre le sentiment des riverains, les remarques, qu'elles soient fondées ou non. Il faut pouvoir réfléchir ensemble. La baisse des actions pendant la période du COVID a été récusée dans certaines observations, mais ces difficultés n'ont pas été inventées par les acteurs de terrain.

Il faut des chiffres, les mettre en perspective, les confronter, les accepter, etc.

Le sevrage n'est pas tabou, comme cela a été remarqué dans le chat. Les acteurs de la lutte contre la toxicomanie passent leur journée à sevrer des personnes dans les centres, sur une plage horaire. Le crack agit sur le craving, l'équilibre, la fatigue, l'excitation. Le début du travail est réalisé dans ces centres, comme le disait Mme BACH, posant les bases pour renouer avec l'estime de soi, ressentir les bénéfices d'une désaccoutumance. La première étape est permettre à la personne de se réengager dans le processus.

Visiblement, il y a de vrais désaccords entre les professionnels, qui ont construit le Plan crack, et les riverains. Une part des divergences provient peut-être de la nécessité de comprendre les outils, la façon de préparer un toxicomane à un sevrage réussi.

Les ateliers devraient permettre de travailler sur ce point.

En conclusion, il y a des questions à tous les niveaux, les doutes exprimés (en direct sur le chat) sont légitimes. Certaines observations ont pointé un décalage dans les moyens, les places disponibles, les horaires. Un dernier niveau de questions concerne le dispositif qui permettrait de répondre aux problèmes spécifiques du crack. Aucune solution qui fonctionne à 100% du premier coup n'a été trouvée avec l'addiction. Le débat doit se poursuivre sur ces points. Cette réunion n'était pas destinée aux spécialistes du crack, qui connaissent parfaitement le sujet, mais à la vingtaine d'habitants du quartier tirés au sort. C'est pourquoi le format d'une présentation des outils a été choisi.

La parole est laissée à M. DAGNAUD.

**M. DAGNAUD** remercie l'Observatoire et relève deux paradoxes. Tout d'abord, beaucoup d'informations ont été communiquées, les intervenants en sont remerciés ; forcément, une légère frustration subsiste. Mais cette réunion avait pour mission de partager les connaissances, après la première réunion d'installation. De l'impatience, une incompréhension ont été exprimées : c'est l'objet de l'Observatoire de les entendre et d'y répondre. Ensuite, second paradoxe, malgré le travail réalisé, personne ne semble percevoir une amélioration. C'est la difficulté actuelle. Il faut prendre ce paradoxe en compte, car il génère de la souffrance, de l'exaspération.

Il est rappelé que la Mairie reçoit des signalements concrets, sur des véhicules parkés, des dealers installés la journée à l'arrêt du tram de Rosa Parks, etc. Il est demandé aux intervenants de garantir si une prise en charge, un travail d'enquête, d'investigation sont assurés. C'est un élément de crédibilisation, de confiance qui doit être marqué. À sa dernière visite, le soir, à Stalingrad, M. DAGNAUD a constaté, avec certains membres de cet Observatoire, le passage d'un véhicule suspect. Les habitants ont besoin de comprendre pourquoi ce véhicule et son conducteur sont encore présents, aux mêmes heures. Une autre question est posée et doit être clarifiée au sujet des places et hébergements. Une des réussites du Plan crack est la création de 430 hébergements environ ; les personnes ne sont donc pas dans la rue. Il y a aussi, parmi le vivier de Stalingrad, des personnes logées par leurs propres moyens. Il sera utile à un moment, et cet Observatoire permet ces connexions, de relier l'identification des personnes présentes nuit et jour à la liste des personnes hébergées. Cette liste doit exister ; pour avoir vu les maraudes en action, elles connaissent parfaitement le terrain. Leur travail est salué à

cette occasion. Il faudrait imaginer une action plus ciblée sur les personnes hébergées et logées, qui sont toujours le soir dans la rue.

Tous les dispositifs existants ont évoqués. Pour pouvoir avancer, il faut aussi intégrer la temporalité actuelle. Aujourd'hui, sur le jardin d'Éole, il y a une présence visible en journée. Du côté de Flandres - Quai de Seine, la problématique se pose le soir et la nuit.

Le plaidoyer pour une SCMR (salle de consommation à moindre risque) a été entendu ; cependant, la salle est ouverte de 15h00 à 18h00. Il est difficile de comprendre en quoi une SCMR supplémentaire, de 15h00 à 18h00, réglerait le problème des personnes présentes le soir.

Ce sont des points sur lesquels il faudra travailler. La temporalité de la situation est particulière, il y a une scène de jour et une scène de nuit. Les futurs dispositifs, à réajuster ou inventer, devront prendre en compte cette temporalité.

Il faut qu'une progression de la situation soit plus visible, que la pression sur ces quartiers s'allège un peu.

Le débat sur la proximité et l'éloignement ne sera pas tranché à l'issue de cette réunion. La contradiction est manifeste, il faudra trouver un point de passage entre deux visions, qui ont chacune leur part de légitimité. Pour les publics très vulnérables et fragiles, la promiscuité avec l'écosystème du crack n'aide pas toujours à s'extraire de cette scène.

Il y a une équation à creuser et résoudre, concernant l'éloignement ou la proximité. Il s'agit de ne pas être trop éloigné, mais une organisation totale autour du lieu problématique n'est pas la solution idoine.

Il faut préciser que dresser un constat ne signifie pas décider un projet. Le projet porté par la Mairie du 19<sup>ème</sup> n'est pas d'installer durablement une scène de toxicomanie sur une partie de l'arrondissement. M. DAGNAUD estime inenvisageable d'organiser la cohabitation entre une scène de toxicomanie et des habitants, dans une ville aussi dense que Paris. En revanche, des dispositifs comme les CAARUD ou PHASE fonctionnent très bien. La proposition de la Mairie du 19<sup>ème</sup> est d'ouvrir des lieux 24h/24, répartis sur le territoire parisien.

Un dernier mot concerne le réaménagement de la place de Stalingrad. Le projet est porté devant le Conseil de Paris la semaine qui suit. C'est un projet de la mandature.

*Fin de la réunion à 21h00.*